

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12  
Procuration : 02  
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., COUTANT M., LAVAUZELLE I., ROCHER Ch., GOURSAUD Ch., TERNET C., GUENE F. .

Pour : 14 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 00

**ABSENTS** : Mme FREMERY Cl., M. JOULIA G. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

**Affiché le** : 11 octobre 2024

Mme FREMERY Claire a donné procuration à M. ROCHE Dominique.  
M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. ROCHER Christian.

**OBJET : Avis sur adhésion de la commune de AMBERNAC au SIAEP NORD EST CHARENTE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat du Nord Est Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 27/06/2024, sur la demande d'adhésion formulée par la commune de AMBERNAC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il rappelle que, conformément au code général des collectivités territoriales, les demandes d'adhésion doivent également être approuvées par délibération des communes membres du Syndicat, à la majorité qualifiée.

L'adhésion de cette commune est soumise à l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, y compris les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population concernée.

L'adhésion de cette commune devra ensuite être prononcée par arrêté du Préfet.

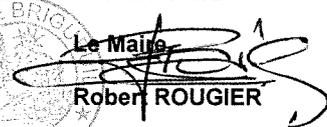
L'avis du conseil municipal est sollicité sur l'adhésion de la commune de AMBERNAC au SIAEP NORD EST CHARENTE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- approuve l'adhésion de la commune de AMBERNAC au SIAEP NORD EST CHARENTE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 11 octobre 2024

  
Le Maire  
Robert ROUGIER